



Direction Générale des Services

Conseil municipal du 29 juillet 2020 DELIBERATION

Rapporteur : M. Patrick MAILLET

Secrétaire de séance : Mme Flora LAPERNE

Nombre de conseiller-e-s en exercice : 33
Nombre de présent-e-s : 25
Nombre de votant-e-s : 33

Etaient présent-e-s :

M. Bernard UTHURRY, Maire, Président,
Mme Marie-Lyse BISTUÉ, M. Sami BOURI, Mme Anne SAOUTER, M. Patrick MAILLET,
Mme Brigitte ROSSI, M. Jean-Maurice CABANNES, M. Stéphane LARTIGUE, Adjoints,
M. Jean CONTOU-CARRERE, Mme Dominique QUÉHEILLE, M. Raymond VILLALBA, M. Nicolas MALEIG,
Mme Flora LAPERNE, M. Frédéric LOUSTAU, Mme Céline BODET, Mme Sabine SALLE,
M. Patrick NAVARRO, Mme Marie SAYERSE,
M. André LABARTHE, Mme Laurence DUPRIEZ, Mme Carine NAVARRO,
M. Jean-Paul PORTESSÉNY, M. Daniel LACRAMPE, M. Clément SERVAT, Mme Nathalie PASTOR.

Etaient représenté-e-s :

- Mme Anne BARBET donne pouvoir à Mme Dominique QUEHEILLE
- Mme Chantal LECOMTE donne pouvoir à M. Raymond VILLALBA
- M. Philippe GARROTE donne pouvoir à Mme Marie-Lyse BISTUÉ
- Mme Martine LARROUCAU donne pouvoir à Mme Brigitte ROSSI
- Mme Emmanuelle GRACIA donne pouvoir à Mme Anne SAOUTER
- M. Saïd SOUITA donne pouvoir à M. Sami BOURI
- M. Jean-Luc MARLE donne pouvoir à M. André LABARTHE
- Mme Patricia PROHASKA donne pouvoir à Mme Carine NAVARRO

12 - BUDGET DE L'EAU POTABLE - AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT POUR L'INSTALLATION D'UN DISPOSITIF DE RELEVÉ DES COMPTEURS A DISTANCE

Par délibération en date du 9 avril 2018, le Conseil municipal a approuvé une autorisation de programme et crédits de paiement pour l'installation d'un dispositif de relève des compteurs à distance arrêtant l'enveloppe initiale des travaux à 331.000 € et fixant la participation du service de l'assainissement au financement de cette installation à 50 % de son coût.

Par délibération en date du 10 avril 2019, le Conseil municipal a approuvé la révision du montant global de l'autorisation de programme pour le fixer à 766.500 €.

Par délibération en date du 16 décembre 2019, le Conseil municipal a approuvé la révision du montant global de l'autorisation de programme ainsi que la répartition des crédits de paiement, savoir :

Budget Eau Potable				
AP 2018-01 / Mise en place d'un dispositif de relèvement à distance				
DEPENSES				
MONTANT AP (Investissement)	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022
870.325 €	12.550 €	285.925 €	285.925 €	285.925 €
RECETTES				
	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022
Versement service assainissement	6.275 €	142.962,50 €	142.962,50 €	142.962,50 €
Autofinancement	6.275 €	142.962,50 €	142.962,50 €	142.962,50 €

En 2019, les dépenses réalisées se sont élevées à 12.550 €. Il est proposé d'adapter les crédits de paiement de cette autorisation de programme à l'avancée des travaux, savoir :

Budget Eau Potable				
AP 2018-01 / Mise en place d'un dispositif de relèvement à distance				
DEPENSES				
MONTANT AP (Investissement)	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022
870.325 €	12.550 €	300.000 €	300.000 €	257.775 €
RECETTES				
	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022
Versement service assainissement	6.275 €	150.000 €	150.000 €	128.887,50 €
Autofinancement	6.275 €	150.000 €	150.000 €	128.887,50 €

Où cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL**, par **29 voix pour et 4 abstentions (M. Sami BOURI, Mme Anne SAOUTER, Mme Emmanuelle GRACIA, M. Saïd SOUITA)**,

- **APPROUVE** le présent rapport,
- **ARRETE** les crédits de paiement tels qu'indiqués dans le tableau ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à liquider et mandater les dépenses correspondantes aux crédits de paiement tels qu'arrêtés.

Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, ledit jour 29 juillet 2020.

Suivent les signatures.-

AFFICHE LE 05/08/2020



Le Maire,

Bernard UTHURRY

